

Commune de La Chapelle en Vercors

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le 16 Juillet le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle en Vercors étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Catherine LOUBECHINE

Conseillers en exercice : **15**

Conseillers présents : **14**

Conseillers votants : **15**

Présents : Pierre BLONDEL, Odile BOREL, Éric CHARRON, Romain DELPHIN, Stéphanie GAUCHER, Frédéric GILLET, Catherine LOUBECHINE, Claude MIGNET, Séverine PELERIN, Jean-Luc REVOL, Michel SCHWERDTFEGGER, Michel VAL, Claire VERMEIL, Annabelle VINCENT

Absent : Eric RAULT_a donné pouvoir à Michel SCHWERDTFEGGER

Secrétaire de Séance : Michel VAL

.....

Madame Catherine LOUBECHINE, maire, ouvre la séance. Elle constate le quorum et déclare la séance ouverte. Elle rappelle les points inscrits à l'ordre du jour.

Le procès-verbal de la séance du 23 juin est approuvé à l'unanimité.

1 – CONVENTION DE MANDAT POUR L'ETABLISSEMENT ET L'EMISSION DE FACTURE PAR L'ONF POUR DES RECETTES ISSUES DES VENTES DE BOIS

En application du code forestier, l'ONF procède à la vente des bois des collectivités et émet les factures pour le compte de ces dernières.

La réforme de la facturation électronique, applicable à partir du 1^{er} septembre 2026, impose que les collectivités émettent les factures et les transmettent via la plateforme Chorus Pro.

Dans un souci de continuité, l'ONF peut assurer l'émission des factures pour le compte des collectivités via un mandat de facturation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- donne mandat à l'ONF pour procéder, en son nom et pour son compte en tant que collectivité propriétaire, à l'établissement et à l'émission des factures relatives aux ventes de bois issues de la forêt communale réalisées en application de l'article L. 214-6 du code forestier (ventes simples). Les ventes réalisées en application de l'article L. 214-7 du code forestier sont exclues du présent mandat (ventes groupées) ;

- dit que la présente décision prend effet à compter de la date de signature de la convention de mandat par les deux parties et demeure en vigueur pour toute la durée du mandat électoral des membres du conseil municipal, jusqu'à la désignation du prochain conseil municipal. Cette convention pourra être révoquée à tout moment pour l'ensemble des ventes concernées par décision du conseil municipal ;

- approuve les termes de la convention de mandat de facturation annexée à la présente délibération. Il autorise Madame la Maire à la signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

2 – CONVENTION DE VIABILITE HIVERNALE 2026-2027 AVEC LE DEPARTEMENT

Comme les années précédentes, il est prévu de solliciter le Service des Routes pour assurer la viabilité hivernale de certaines routes communales (les Gabriels et les Patins). Une convention sera établie entre le Département et la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de solliciter le Service des Routes du Département de la Drôme pour assurer la viabilité hivernale des voies communales n° 10 Gabriels, n° 11 Les Patins pour la saison hivernale 2026-2027.

3 – CONVENTION DE FOURNITURE DE REPAS PAR LE COLLEGE SPORT NATURE

Dans un souci de mutualisation, les repas de la cantine sont fournis par le Collège Sport Nature depuis plusieurs années.

La convention fixant les modalités de fonctionnement doit être renouvelée à compter du 1^{er} septembre 2026.

Madame la Maire fait lecture de la convention de fourniture repas par le Collège à des tiers extérieurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention de fourniture de repas entre le Département de la Drôme, le Collège Sport Nature et la Commune.

4 – MOTION DE SOUTIEN AU PROJET D'OUVERTURE D'UNE FREQUENCE HERTZIENNE SUR LE VERCORS SUD POUR RADIO ROYANS VERCORS

Radio Royans Vercors, dont le siège social et le studio principal sont à Saint-Jean en Royans, est une radio rurale de proximité, dédiée à la communication sur le bassin de vie du Royans-Vercors-Sud Grésivaudan. Elle est titulaire de la fréquence 93 FM depuis 1987.

La radio émet sur deux grandes Communautés de Communes, La CCRV en Drôme et la SMVIC en Isère, regroupant une quarantaine de communes, qui font partie du Parc Naturel Régional du Vercors ou en sont des villes-portes. La moyenne de la population des communes ne dépasse pas 500 habitants. Notre territoire se trouvant en zone de montagne, certaines zones ne sont pas couvertes par l'émetteur et notamment le Vercors Sud. Cependant la radio peut être écoutée sur le site www.radioroyans.fr. Radio Royans Vercors est un outil d'information de proximité. En travaillant sur des thématiques transversales et diversifiées (environnement, développement local, culture, patrimoine, discriminations, problématiques scolaires, agricoles...) et en accueillant de nombreuses émissions bénévoles, l'équipe contribue à développer une cohérence de territoire.

Depuis 2015, Radio Royans Vercors a développé son activité en direction du territoire du Vercors Sud, en y installant un second studio et en lui dédiant un poste spécifique. Une dynamique s'est créée autour de la radio, limitée par sa diffusion uniquement sur site web depuis 11 ans. Néanmoins le soutien des associations partenaires et l'assentiment des élus locaux ont amené la radio à collaborer avec de nombreux partenaires associatifs, habitants, structures professionnelles et institutions du Vercors Sud.

Une étude a été réalisée par l'Arcom et communiquée en mars 2026, afin d'élaborer une maquette du plan de fréquences pour l'appel à fréquences du 15 septembre 2026. Dans le secteur de La Chapelle en Vercors, les fréquences 89 FM et 90.6 FM sont disponibles. L'obtention par Radio Royans Vercors de cette nouvelle fréquence permettrait la couverture quasi-totale du territoire de la Communauté de Communes Royans Vercors et contribuerait ainsi à renforcer la cohérence territoriale.

Petit territoire chargé d'histoire, le Vercors Sud souffre aujourd'hui d'un déficit de communication en interne, pour lui-même, et en externe pour faire entendre sa voix.

Consciente de ses atouts et face à l'absence d'un média propre au Vercors Sud, l'objectif de Radio Royans Vercors est de devenir un référent de qualité pour l'intérêt commun du plateau. La radio mène en effet à une meilleure connaissance mutuelle, renforce le lien social à l'échelle de son territoire de diffusion en créant une dynamique autour d'émissions bénévoles comme au travers de ses programmes pluralistes : information, actualités culturelles, associatives, ateliers en milieu

scolaire, reportages (social, rural, économie et tourisme, environnement, développement durable...). La communication de proximité permet de contribuer au renforcement de l'attractivité de notre territoire par un développement économique, social et environnemental équilibrés, et reste, en cas de situation de crise un outil essentiel de communication d'urgence.

Les élus souhaitent défendre et faire entendre cette « plus-value » du Vercors Sud au travers de ce média de proximité qu'est la radio associative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la motion de soutien à Radio Royans Vercors en faveur d'une ouverture d'un plan de fréquence sur le Vercors Sud et s'associe solidairement à la démarche de Radio Royans Vercors.

QUESTIONS DIVERSES :

- Catherine Loubechine relaie la demande de soutien aux communes du Diois touchées par l'incendie lancée par l'Association des Maires de la Drôme. Michel Val fait part de la volonté de se coordonner entre les différentes communes de la CCRV. Frédéric Gillet rappelle que la Région et le Département ont mis en place des aides pour les professionnels impactés par cet événement. Eric Charron souligne que l'incendie génère des perturbations sur le réseau d'eau potable. Jean-Luc Revol demande que soit mis en place des sentinelles pour surveiller le territoire communal. Michel Val indique que les habitants ont aussi un rôle à jouer dans la surveillance et l'alerte. Mais comment trouver des informations auprès du SDIS, de la DFCI ?

Jean-Luc Revol demande la mise en place d'un encadrement du bivouac pour limiter les risques incendie. Eric Charron note qu'Autrans-Méaudre vient d'interdire le bivouac par arrêté municipal. Catherine Loubechine indique que la mairie a été interpellée sur les bivouacs au terrain du ball-trap à Loscence car des feux ont été allumés. Les zones de feu vont être détruites par le service technique. Un bilan sera ensuite effectué en fin de saison estival. La gendarmerie surveille le lieu. Les élus sont consultés sur la mise en place d'un arrêté interdisant le bivouac : seul Frédéric Gillet se prononce pour.

- Eric Charron fait un point sur les travaux de la cabane de Pré Valet qui doivent être réalisés avant l'hiver. Le dossier de subvention est complet mais l'arrêté attributif de la subvention de la Région ne sera délivré qu'en fin d'année. Il est décidé de signer les devis pour la toiture et le remplacement du poêle pour pouvoir lancer les travaux pendant l'été. Le chantier jeune interviendra dans l'été sur le lieu pour nettoyer les abords et la cabane.
- Suite à l'interdiction préfectoral des feux d'artifice pour le 14 juillet, il est décidé de le reporter au 28 août.
- Michel Val fait un point sur la Fête du Bleu qui doit se dérouler en 2027 sur le Vercors Drôme. Le Parc du Vercors assure l'organisation de la manifestation qui accueille environ 5 000 personnes en simultané sur 2 jours et qui a lieu tous les deux ans. Il est proposé que la Commune de la Chapelle en Vercors se porte candidate pour accueillir la Fête du Bleu 2027 sous condition que les financeurs (Région, Département, CCRV et PNRV) garantissent le financement du projet, que les 18 communes de l'intercommunalité s'engagent à la soutenir en mettant à disposition du matériel et des agents et que la gestion du projet soit portée par le PNRV. Les élus se prononcent à 13 voix pour et 2 abstentions. Frédéric Gillet aimerait connaître les raisons qui ont poussé les élus du précédent mandat à refuser cette manifestation. Jean-Luc Revol pense qu'il n'existe pas assez de parking sur la commune pour accueillir autant de véhicules. Eric Charron souligne la forte implication des agriculteurs.
- En cas de fortes chaleurs, les containers de tri sélectif et des ordures ménagères génèrent des odeurs désagréables et gênantes pour les riverains. En conséquence, début juillet, les containers situés à côté de la mairie et sur le parking de la salle des fêtes ont été déplacés. Frédéric Gillet et Jean-Luc Revol interpellent la Maire pour lui demander pourquoi d'autres solutions

comme des tournées plus fréquentes et un nettoyage des containers plus réguliers n'ont pas été demandées à la CCRV au lieu de les déplacer. Jean-Luc Revol souligne que la redevance d'ordure ménagère a augmenté ces dernières années et il remet en cause la qualité de service offert en contrepartie. Michael Schwerdtfeger rappelle que la gestion des ordures ménagères relève d'une compétence intercommunale et non communale et que la décision d'augmenter la fréquence des tournées se décide au niveau intercommunautaire. Le déplacement des containers est une solution d'urgence. Michel Val va demander une réunion avec les techniciens pour connaître les contraintes de ce service (budget, ramassage, fréquence, nettoyage ...).

- La piscine intercommunale de la Chapelle en Vercors a ouvert au 1^{er} juillet. Les horaires d'ouverture sont impactés actuellement par l'arrêt maladie d'un maître-nageur.

L'étude pour la rénovation complète de cet équipement (machinerie, plage, accès PMR, vestiaire – douche) est bien avancée et a été approuvée par le comité exécutif de la CCRV. L'enveloppe des travaux est estimée dans une fourchette entre 3 à 4 millions d'euros avec des subventions possibles à hauteur de 50 %. Une réflexion est également en cours sur la possibilité d'élargir l'ouverture au public du 1^{er} juin au 30 septembre et permettre l'accès aux groupes scolaires et du collège. Le recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre va être lancé ainsi que la recherche de financement.

Le plan guide en projet au niveau communal permettra de repenser l'aménagement de l'espace public autour de la piscine et du jardin de ville. D'autre part, la commune a lancé une recherche de fuite sur la source de Font Claire qui permettrait d'alimenter la piscine sans recourir au réseau d'eau potable.

Frédéric Gillet demande si une participation financière de la Commune à ces travaux sera demandée. Michel Val indique que le plan de financement n'est pas encore arrêté mais que le recours à des financements provenant de la commune n'est pas prévu à ce stade.

- Romain Delphin indique qu'une réunion de lancement du comité des fêtes est prévu le 11 septembre à 20h à la Maison des Associations.
- Jean-Luc Revol fait part que de nombreuses personnes recherchent un lieu pour se restaurer le dimanche soir. Il demande que la mairie mette en place une restauration le dimanche soir pour pallier l'absence d'offres privées. Michael Schwerdtfeger lui fait remarquer que cette question devrait être travaillée en commission économie dont Jean-Luc Revol est vice-président. Ce dernier lui répond qu'il va soumettre sa démission de ce poste.
- Pierre Blondel rappelle que les interventions du public pendant le conseil municipal ne peuvent avoir lieu que pendant des suspensions de séance.
- Claude Mignet rappelle que les différentes demandes des habitants sont recensées via le site internet, la boîte à idées ou sur le marché du jeudi. La procédure de suivi de ces demandes reste à affiner.

Fin du conseil à 22h30